

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

PROJET DE RÉSOLUTION SUR LE PROJET PARTICULIER DE CONSTRUCTION,
DE MODIFICATION OU D'OCCUPATION RELATIF À L'IMMEUBLE SITUÉ AU
333, RUE PRINCE-ARTHUR OUEST

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné aux personnes intéressées :

QUE le conseil d'arrondissement a adopté, aux termes de sa résolution CA17 25 0168 du 1^{er} mai 2017, un projet de résolution sur le projet particulier relatif à **l'immeuble situé au 333, rue Prince-Arthur Ouest**.

QUE conformément aux dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (chapitre A-19.1), ce projet de résolution sera soumis à une consultation publique le **mardi 30 mai 2017, à 18 h**, au 201, avenue Laurier Est, 5^e étage;

QUE l'objet de ce projet de résolution vise à autoriser, pour l'immeuble situé au 333, rue Prince-Arthur Ouest, le dépassement de la superficie d'un restaurant autorisé de plein droit, ainsi que l'installation d'un équipement mécanique visible depuis la voie publique, et ce, en dérogeant aux dispositions relatives à la superficie de plancher et l'installation d'équipement mécanique.

QUE Lors de cette assemblée publique, le maire de l'arrondissement, ou tout autre membre du conseil désigné par ce dernier, expliquera ce projet de résolution ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à ce sujet.

QUE ce projet de résolution est disponible pour consultation au bureau d'accueil situé au 201, avenue Laurier Est, rez-de-chaussée, du lundi au vendredi de 9 h à 12 h et de 13 h à 17 h.

Montréal, le 5 mai 2017

Le secrétaire d'arrondissement,
M^e Claude Groulx